Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260113-011PVDBO-DE

DELIBERATION N° 2026/011/ BIO

Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo - BP 26042
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 13 JANVIER 2026

Le treize janvier deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Saint-Méen Montauban s'est réuni en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de Philippe CHEVREL, Président, après avoir été convoqué, conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 7/01/2026

Secrétaire de séance : Yvane POCHON

Membres en exercice : 41
Nombre de présents : 29
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votants : 36
Nombre d'excusés : 10
Nombre d'absents : 2

PRÉSENTS
BLERUAIS : LECOMTE Maryse
BOISGERVILLY : PIEDVACHE Bernard, ROUSSIN Sylvie
GAEL : LEVREL Denis, COLLIAUX Valérie
IRODOUER : TEXIER Frédéric
LA CHAPELLE DU LOU DU LAC : Patrick HERVIOU
LANDUJAN : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa
LE CROUAIS : CHICOINE Daniel
MÉDRÉAC : COLLET Serge
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE : JALU Serge, GUEE Madeleine, URVOY Karine, Thierry VERNEY
MUEL :
QUEDILLAC : PEILA-BINET Carine, LORAND Hubert
ST MALON SUR MEL : LE METAYER Gilles
ST MAUGAN : BONNIN Etienne
ST MEEN-LE-GRAND : CHEVREL Philippe, GUITTON Pierre, LELU Annette, FLEURY Laurence, CARISSAN Philippe
ST ONEN LA CHAPELLE : BOHANNE Jean-François, LAYEC Marianne
ST PERN : FRENOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe
ST UNIAC : PASSILLY Karine
EXCUSÉS
BUISSON Alain, PEZZOLA Marie-Laure, BOUILLET Isabelle, CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie, GLOTIN Michel, DIVET Anne, ROUAULT Delphine, LE FUR Christine, LE BIAVAN Rolland
ABSENTS
BRICHE Fabien, DESPRES Joseph,
POUVOIRS
BUISSON Alain à TEXIER Frédéric, BOUILLET Isabelle à Patrick HERVIOU, GLOTIN Michel à GUITTON Pierre, DIVET Anne à LELU Annette, ROUAULT Delphine à COLLET Serge, LE FUR Christine à GUEE Madeleine, LE BIAVAN Rolland à JALU Serge

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260113-011PVDBO-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 13 JANVIER 2026	DELIBERATION N° 2026/011/BIO

PVD	Rapporteur : Philippe CHEVREL

CONVENTION DE FINANCEMENT DU POSTE DE PETITES VILLES DE DEMAIN

Vu l'instruction du programme Petites villes de demain du 30 juillet 2020,
Vu la signature de convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain en date du 28 mai 2021 ;
Vu la délibération n° 2021/077/AuS en date du 11 mai 2021 approuvant la création de poste et le recrutement d'un chef de projet PVD ;
VU la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire signée le 15 décembre 2022,
VU la délibération n°2022_12_133 du 8 décembre 2022 autorisant la signature de l'ORT ;
VU les conventions de cofinancement du poste PVD des années 1,2,3 et 4

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain dont les communes de Montauban-de-Bretagne et Saint-Méen-le-Grand sont lauréates, une cheffe de projet PVD a été recrutée avec pour mission de

- Participer à l'élaboration du projet de territoire « Petites Villes de Demain »,
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnelles,
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires,
- Contribuer à la mise en réseau nationale et locale.

Le montant global du poste est estimé à 47 000€ pour l'année 5. Les modalités de financement du poste sont découpées en deux périodes et sont établies sur la base des principes retenus pour la dernière convention. Il a été acté que la Communauté de communes assurera la prise en charge de 10% du reste à charge du poste. Les dépenses seront imputées selon les modalités de répartitions suivantes :

- 10/12 pour la première période,
- 2/12 pour la seconde période.

Dans l'hypothèse de financements de l'ANCT et de la Banque des Territoires à hauteur de 75% du coût total annuel du poste au maximum, pour un montant maximal de 47 000 €, le plan de financement s'établirait comme suit :

Première période du 1er novembre 2025 au 31 août 2026 :

A la vue du nombre et du contenu différent des projets des deux communes inscrites dans le projet PVD actuel, la présente délibération acte le partage du temps de travail du poste chef de projet PVD suivant : Saint-Méen-le-Grand 60 % et Montauban-de-Bretagne 40 %.

Considérant qu'il revient aux communes Pôle de Centralité et à la Communauté de communes de prendre en charge le solde du poste de la cheffe de projet PVD, les modalités sont les suivantes : 10% pour la Communauté de communes de Saint-Méen Montauban, 54% pour la commune de Saint-Méen-le-Grand et 36% pour la commune de Montauban-de-Bretagne.

Considérant les subventions attendues, le reste à charge du poste de cheffe de projet de PVD, sera organisé de la façon suivante : 13,5% Saint-Méen-le-Grand, 9% Montauban-de-Bretagne du coût du poste et 2,5% Communauté de Communes soit 10% du reste à charge.

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260113-011PVDBO-DE

Plan de financement prévisionnel sur 10 mois :

Se-

DEPENSES		RECETTES		
Poste « Petites Villes de Demain » Année 5 (2025-2026)	39 166,67€	Subvention ANCT	50 % Du montant	19 583,33€
		Subvention Banque des Territoires	25 % Du montant	9 791,67€
		Montauban-de-Bretagne	9 % Du montant	3 525,00€
		Saint-Méen-le-Grand	13,5 % Du montant	5 287,50€
		Communauté de communes Saint-Méen Montauban	2,5 % Du montant	979,17€
Total	**39 166,67€**		**100 %**	**39 166,67€**

conde période du 1er septembre 2026 au 31 octobre 2026 :

La convention prend acte de la décision de Montauban-de-Bretagne de ne plus disposer d'animateur PVD pour la seconde période du poste.

La convention prend acte de la décision de Saint-Méen-le-Grand de prendre en charge 90% du reste à charge du poste sur la seconde période du poste.

La commune de Saint-Méen-le-Grand et la Communauté de communes de Saint-Méen Montauban souhaitent prolonger le financement du poste de cheffe de projet PVD, jusqu'à la fin de la convention conclue entre l'ANCT, la Banque des Territoires, la Communauté de communes de Saint-Méen Montauban, ainsi que les communes de Saint-Méen-le-Grand et de Montauban-de-Bretagne, soit jusqu'au 31 octobre 2026.

Plan de financement prévisionnel sur 2 mois :

DEPENSES		RECETTES		
Poste « Petites Villes de Demain » Année 5 (2025-2026)	7 833,33 €	Subvention ANCT	50 % Du montant	3 916,67€
		Subvention Banque des Territoires	25 % Du montant	1 958,33€
		Saint-Méen-le-Grand	22,5 % Du montant	1 762,50€
		Communauté de communes Saint-Méen Montauban	2,5 % Du montant	195,83€
Total	**7 833,33 €**		**100 %**	**7 833,33 €**

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260113-011PVDBO-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- PREND ACTE des financements possibles pour le poste de chef de projet Petites Villes de Demain ;

- APPROUVE de la répartition du temps de travail de la cheffe de projet « Petites Villes de Demain » à savoir 60% pour St Méen Le Grand et 40% pour Montauban de Bretagne en période 1 et 100% pour St Méen le Grand pour la période 2.

- APPROUVE la répartition du reste à charge selon les modalités suivante : 10% pour la Communauté de communes de Saint-Méen Montauban, 54% pour la commune de Saint-Méen-le-Grand et 36% pour la commune de Montauban-de-Bretagne pour la première période et pour la seconde période : 90% Saint-Méen-le-Grand et 10% Communauté de communes de Saint-Méen Montauban.

- AUTORISE le Président, ou en cas d'empêchement l'un de ses vice-présidents délégués, à signer les pièces afférentes à cette décision.

Secrétaire de séance,
POCHON Yvane

Président,
CHEVREL Philippe

Signé par : Philippe CHEVREL
Date : 14/01/2026
Qualité : PRESIDENT